

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

REUNION PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

Présidence de Mme Josette MICHAUX, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et M. la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 18 H 05.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. le Député Georges PIRE. Monsieur BECKERS, avez-vous des membres à excuser ?

M. BECKERS.- Mlle SEPULVEDA et M. THEUNYNCK.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme PERIN, Madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- Mme GARROY, Mme LEJEUNE et Mme MOTTARD.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

M. DRION.- Mme STOMMEN.

I.- Ordre du jour

(Voir procès-verbal officiel).

II.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire, pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2008.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2008).

Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

III.- Eloge funèbre

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur le Gouverneur, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Greffière, chers Collègues, c'est l'émotion, l'amitié, et pour beaucoup d'entre nous, le sentiment d'un compagnonnage plus fort que la mort qui nous rassemble autour du souvenir de Johann Haas.

Aujourd'hui, Mme HAAS nous fait l'honneur d'être présente à nos côtés.

Au nom de l'Assemblée provinciale, je lui réitère ainsi qu'à la famille, mes plus vives et sincères condoléances.

Notre ami Johann compterait, aujourd'hui même, ce 5 juin 2008, 50 ans ininterrompus de mandat au sein de notre Assemblée. Un événement tout simplement exceptionnel et inégalé, à tout le moins dans les Provinces wallonnes !

Il y a exactement dix ans, alors que notre Assemblée fêtait ses 40 ans de mandat, M. Gérard Georges, qui présidait le Conseil, parlait déjà de « record » et d'« exemple de longévité en politique ». Johann nous a pourtant accompagnés sur l'âpre chemin de la politique durant encore dix longues années... Quel exploit !

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

Plus que d'autres, il était ardent, enthousiaste, il aimait les êtres et les choses autant que les idées. Ce qui nous étreint, ce qui nous touche aujourd'hui, c'est le sentiment d'avoir perdu un homme de cœur, de conviction et de courage.

Nous nous apprêtions à lui rendre hommage lors d'une séance académique programmée le 19 juin, elle n'aura malheureusement pas lieu... Dans la nuit du 23 au 24 mai, celui qui allait fêter ses « noces d'or » avec l'institution provinciale, nous a brutalement quittés à l'âge de 75 ans.

En sa séance du 29 mai dernier, le Collège provincial a décidé, de verser le montant du cadeau que notre Assemblée devait lui offrir lors de cette séance académique, sur un compte ouvert par sa famille et destiné à des œuvres sociales, comme tel aurait été le souhait de notre ami.

Johann est entré au Conseil provincial le 5 juin 1958. A peine âgé de 25 ans, il était alors le plus jeune Conseiller de l'Assemblée. Il devint Secrétaire du Conseil en mai 1965, puis siégea en qualité de Premier Secrétaire de 1971 à 1981. Il fit partie de la deuxième Commission ordinaire, dont il fut le Président de 1968 à 1971, et de très nombreuses Commissions spéciales. Il fut aussi Vice-président de la Commission « Affaires économiques et Intercommunales », Secrétaire adjoint de la Commission « Finances et Services provinciaux » ainsi que membre de la Commission « Santé publique et Environnement ».

Il exerça, par ailleurs, les fonctions de Vice-président du Conseil d'octobre 1985 jusqu'au terme de la précédente législature. Enfin, depuis octobre 2006, il assurait la Présidence de la Commission « Agriculture ». Il était membre suppléant de la septième Commission et Vice-président du « Centre Nature de Botrange ». Il représentait également notre Institution au sein du Conseil d'Administration de « Tecteo » et au sein de l'Assemblée Générale de la « Société de Logement publique Eifel » de Saint-Vith.

Homme de cœur et de bon sens, doté d'un grand franc-parler, tolérant, porté vers le dialogue, notre regretté collègue était unanimement apprécié pour ses qualités humaines et politiques. En témoigne la foule nombreuse présente lors de ses obsèques, le nombre d'amis et de concitoyens qui ont répondu présents pour saluer une dernière fois ce personnage particulièrement altruiste, toujours tourné vers les autres, attentif et sensible à leurs problèmes et à leurs préoccupations.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

Johann était un homme de parole pour qui « ce qui était dit était dit ». Une parole, une promesse, un accord, rien ne pouvait le détourner de l'engagement qu'il avait pris.

Très attaché à la région germanophone et à son groupe politique, Johann restera une personnalité marquante des sociaux-chrétiens des cantons de l'est, dont il fut le président de manière ininterrompue de 1981 à 2000. Son chef de Groupe perd un militant et un compagnon de combat de longue date, fidèle à ses convictions et qui est resté, jusqu'au bout, un profond humaniste.

Conseiller communal pendant 25 ans dans sa commune natale de Schönberg puis dans la commune de Saint-Vith, où il exerça également un mandat d'échevin, les longs mandats furent décidément une caractéristique de sa carrière !

Johan reçut d'ailleurs toutes les distinctions honorifiques : il devint Chevalier de l'Ordre de Léopold en 1974 ; Officier de l'Ordre de Léopold en 1982 ; reçut la Médaille civique de 1^{ère} Classe en 1984 ; devint Commandant de l'Ordre de la Couronne en 1993 et se vit remettre toutes les plaquettes d'honneur de la Province : en bronze, en argent et en or.

Mon cher Johann, avec tes 50 années de mandat au sein de notre Assemblée, tu étais en quelque sorte la « mémoire » de notre Conseil, un témoin privilégié de l'évolution de notre Province. A notre tour, à présent, de continuer à perpétuer ton souvenir. Merci encore pour ton dévouement et ta fidélité à notre Institution. Nous ne t'oublierons pas.

Il est de coutume en pareille circonstance de vous inviter au recueillement. En regard du conseiller qu'il a été, je vous propose, d'applaudir Johann chaleureusement comme nous l'avons fait lors de la journée de retrouvailles des anciens et comme nous l'aurions fait le 19 juin prochain lors de la séance qui devait lui être consacrée.

(Applaudissements de l'Assemblée).

Je vous remercie.

M. DRION (à la tribune).- Madame la Présidente, au nom de Paulette, en mon nom personnel et au nom du groupe CDH-CSP, je remercie toute l'assemblée pour les marques de sympathie à l'égard de notre ami Johann. Merci encore à notre Présidente et à ceux qui se sont manifestés dès le samedi.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

Johann était pour moi un ami ; ce fut un ami de combat pendant 30 années et vraiment un ami : merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur DRION.

IV.- Discussion et vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 07-08/122 : Accord de coopération entre la Communauté germanophone et la Province de Liège

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 de l'ordre du jour : document 07-08/122. Ce dossier a été soumis à l'examen du Bureau. J'invite le rapporteur, Mme BINET, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Madame la Conseillère.

Mme BINET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, le Bureau s'est réuni le lundi 2 juin pour examiner le document 07-08/122 relatif à l'accord de coopération entre la Communauté germanophone et la Province de Liège.

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications majeures dans ce nouvel accord de coopération.

M. le Député GILLES indique que l'accord est adopté pour une période plus longue, c'est-à-dire jusqu'en 2012, fin de la législature ; que l'accord conclu permettra une amplification des synergies (création de partenariats comme proposé dans la Déclaration de politique générale de novembre 2006) ; qu'il prévoit aussi des rencontres, deux fois par an, pour une évaluation. M. le Député précise que le Collège rendra compte au Conseil des résultats de ces entrevues.

Il est signalé qu'une personne de la Communauté collaborera à traduire les informations provinciales et à assurer la maintenance du site Internet de la Province. A l'avenir, la Province de Liège participera au fonctionnement du bureau d'informations touristiques et économiques de Lichtenbusch dont s'occupe seule actuellement la Communauté germanophone.

Bref, le nouvel accord de coopération est placé sous le sceau de la complémentarité et d'une plus importante synergie entre les

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

politiques menées par les deux institutions dans leur intérêt réciproque et celui de leurs citoyens.

Différentes questions ou remarques sont alors émises par deux Conseillers.

1. Concernant la rémunération de la personne « traductrice » de 20% d'un temps plein d'un agent de niveau 1, cette somme n'est-elle pas insuffisante ? Réponse : par rapport à rien comme c'est le cas actuellement, c'est déjà beaucoup. Possibilité de revoir cette rémunération après évaluation.

2. Une deuxième question quant à la fusion des centres PLS d'Eupen et de St-Vith. Ce projet n'est pas encore réalisé.

3. Où en est-on dans le projet plus vaste de coopérations structurelle et institutionnelle ? D'accord, nous avons mis du temps pour parvenir à l'accord ; par conséquent, ne tergiversons pas avec l'institutionnel. L'essentiel est de renforcer les matières qui intéressent vraiment les citoyens.

Le Député rapporteur précise que la Communauté germanophone réalise actuellement une « tournée » d'informations et que le 4 juin - c'est-à-dire hier !), les représentants tiendront une conférence de presse à Liège pour expliquer leurs spécificités germanophones. Il ajoute qu'il était important pour lui d'en informer le Bureau et notre Conseil.

Si acceptation des deux parties, le 24 juin 2008, cet accord sera concrétisé.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Madame la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir sur ce point ? M. KEUL, M. ARIMONT, M. BARTH. Monsieur KEUL, vous avez la parole.

M. KEUL (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, le projet de résolution d'adopter l'accord de coopération entre la Communauté germanophone et le Collège provincial dont l'échéance sera celle de la présente législature provinciale, la construction d'un accord structuré dont il fallait trouver des solutions, un accord que j'estime raisonnable, comparable à l'ancien, mais la façon d'intégrer les chiffres est différente car on ne prévoit pas une enveloppe de 838.500 € par an comme dans le passé.

En effet, il y a lieu d'élaborer un partenariat en tenant compte des perspectives concrètes, prévoir des montants adaptés au

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

lieu des forfaits pour éviter des discussions inutiles.

A mon avis, il faudra prévoir des rencontres régulières entre le Collège de la Province de Liège et les responsables de la Communauté germanophone car je suis persuadé que toutes les parties travaillent dans le bon sens, en respectant les critères des régions, entre autres aux musées, aux pôles d'excellence reconnus par la Communauté germanophone, entre autres le tir sportif, le sport pour moins valides et la gymnastique.

Il faudra participer aux missions internationales, nouer les contacts, participer dans la Maison des langues, valoriser notre Province dans laquelle les habitants d'expression allemande, française et autres se sentent protégés et à l'aise.

Le nouvel accord de coopération s'étend au domaine des affaires sociales sur la maltraitance des personnes âgées, aux violences conjugales et l'aide à domicile.

La Province de Liège contribue à financer des projets d'acquisition/rénovation de bâtiments en vue de les affecter au logement social. Les projets des communes germanophones sont soutenus à concurrence de 10%. J'invite toutes les communes germanophones à investir dans le logement social et de réétudier l'encrage communal qui permet un subside de 85% : 75% de la Région wallonne, plus 10% de la Province de Liège.

En effet, nous avons prévu d'aménager trois logements à St-Vith en logements sociaux. Vu l'impact financier pour la ÔWE, nous sommes d'autant plus contents de pouvoir compter sur l'aide de la Province de Liège qui nous permet ainsi de mieux réaliser ce projet.

Le domaine de l'agriculture, l'expérimentation, l'organisation de synergies est retenu dans cet accord de coopération comme beaucoup d'autres domaines dont je ne veux pas nécessairement entrer dans les détails.

Cet accord de coopération permet une intensification significative des interventions provinciales en Communauté germanophone ; les mandataires PFF/MR approuvent cet accord.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. ARIMONT.

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. ARIMONT (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, mes chers Collègues, le Collège provincial demande aujourd'hui à notre Assemblée d'adopter le projet de résolution portant accord de coopération entre la Communauté germanophone et la Province de Liège pour les années 2008 à 2012.

La reconduction d'un accord de coopération entre les deux institutions sera fondé sur la définition des matières pour lesquelles les deux institutions souhaitent unir leurs efforts afin d'améliorer la collaboration déjà existante et de développer en parfaite synergie de nouvelles actions reprises dans le chapitre intitulé « chantiers de coopération » de l'accord.

Il faut regretter que le Conseil n'ait pas pu débattre du rapport d'évaluation de l'accord 2004 à 2006 afin de savoir dans quels domaines l'exécution de cet accord a été efficace ou défaillante puisque ce rapport ne fait pas partie des documents officiels mis à l'ordre du jour.

Il a fallu presque deux ans pour trouver un accord d'un nouveau texte qui ne comporte pas de grande nouveauté. Comme seule vraie nouveauté, cet accord prévoit une plus grande collaboration dans le domaine de l'agriculture et il faut le saluer.

Il faut cependant regretter que cet accord ne prévoie, à titre d'exemple, aucune mesure de collaboration en matière d'environnement ou d'un cofinancement des stages de conduite pour les jeunes.

Concernant les mesures de coopération chiffrables, il faut constater que le montant annuel a baissé d'un montant annuel de 876.610 euros en 2007 à un montant de 646.000 euros pour les années à venir.

Je ne serai pas plus long mais, en ma qualité d'élu germanophone, je souhaite rappeler mon attachement à la résolution du 26 mars 2007 du Parlement de la Communauté germanophone à l'adresse du Gouvernement et du Parlement fédéral, relative à la Déclaration de révision de la Constitution pour un transfert des compétences provinciales et les possibilités de financement à la Communauté germanophone.

Une Institution provinciale exclusivement francophone et une Communauté germanophone ne sont pas incompatibles ; les

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

Germanophones s'y retrouveraient mieux.

C'est en raison de cet argument que je vais m'abstenir lors du vote ; ce qui n'empêche pas mon groupe de voter pour.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENE.- Merci Monsieur le Conseiller. M. BARTH. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BARTH (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Greffière provinciale, chers Collègues, dans l'histoire de la Province de Liège et de la Communauté germanophone de la Belgique, nous vivons aujourd'hui une journée historiquement importante. Depuis quelques années, il existe entre les deux entités un accord de coopération. Et aujourd'hui, nous avons le grand plaisir de pouvoir assister et contribuer à un nouvel accord qui, et j'en suis convaincu, contribuera à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens au niveau de la Province de Liège.

Soucieux de continuer notre travail à améliorer nos connaissances réciproques et de développer nos relations pour l'avenir, je salue cette initiative du profond de mon cœur et ce, d'autant plus que durant des années, les citoyens francophones et germanophones de notre Province parviennent à nouer des relations tant sur le plan des activités professionnelles et commerciales que sur le plan de la vie privée et amicale. Accepter cet accord, c'est accepter une situation « win-win », c'est-à-dire une situation où les deux partenaires sont gagnants.

En tant que Conseiller provincial provenant de la Communauté germanophone, je salue la volonté d'un accord raisonnable et équitable. Et je me réjouis du fait que ce nouvel accord aura une durée équivalente à celle de la législature provinciale, qui lui donnera encore plus de cohérence et d'efficacité.

Travailler au profit de la population par l'accord à voter vise à améliorer la mode de vie et de dépasser la frontière linguistique par la mise en place d'une collaboration étroite et d'un développement de synergies existantes et nouvelles.

Le temps ne permet pas d'énumérer tous les détails du contrat, mais je voudrais quand même dire un mot sur la coopération stratégique. Au chapitre « relations internationales », il est stipulé que les parties s'accorderont sur la mise à disposition de locaux de la représentation de la

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIIN 2008.

Communauté germanophone situés à Berlin et à Bruxelles et réciproquement, sur l'accueil de la Communauté germanophone par la Province entre autres dans des locaux à Paris. Ainsi, les deux partenaires auront l'occasion d'assurer mutuellement des possibilités à l'étranger et la promotion de leur partenaire.

Je tiens également à souligner l'importance de la présence de l'Euregio Meuse Rhin et de la Grande Région dans ce contrat puisqu'il s'avérera utile de se concerter sur la stratégie de dépôt de projets communs.

Je pense que vous êtes tous convaincus, aussi bien que moi-même, de la nécessité et de l'utilité de l'apprentissage, voire de la maîtrise d'une deuxième langue. Depuis des années, je plaide pour cette cause. Et je suis très heureux de voir figurer ce chapitre dans le nouvel accord.

Nos concitoyens germanophones seront heureux de constater que les informations provinciales seront également publiées en langue allemande. D'où la nécessité du chapitre « traduction » dans l'accord et je m'en réjouis. Et ceci vaut également pour le chapitre des grands événements.

Avant de conclure, je vous fais part de ma satisfaction pour cet accord. Non seulement, il est garant d'une meilleure collaboration, d'un mode vie amical entre les habitants francophones et germanophones de notre Province. Il est vrai que les auteurs auraient pu ajouter l'aide aux clubs sportifs, pour lesquels j'ai toujours plaidé dans le passé parce qu'il est vrai qu'il faut aider les jeunes et les moins jeunes au niveau sportif. Il faut que tous les gens aient la possibilité de pratique du sport s'ils le veulent. L'accessibilité au sport doit être possible pour chacun.

Pour terminer mon discours, je le répète : cet accord aura mon consentement et je remercie les auteurs. Je remercie les Députés provinciaux et le Gouvernement de la Communauté germanophone.

Je suis convaincu que l'accord aidera à développer les relations encore meilleures pour l'avenir entre la Province de Liège et la Communauté germanophone.

Je vous remercie.

(Applaudissements).

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur BARTH. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Oui, Monsieur le Député-Président. Vous avez la parole.

M. GILLES, Député provincial-Président (à la tribune).- Merci Madame la Présidente.

Je pense que cet accord est un bon accord. Je pense que le rythme des travaux auquel nous nous sommes livrés est un rythme qui a été co-décidé.

Je crois que ce qui nous lie, c'est un fait d'une fierté, c'est une seule Province, c'est une richesse, c'est un atout.

Mme LA PRESIDENTE- Merci Monsieur le Député. Plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? M. ARIMONT.

(Voir procès-verbal officiel)

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/133 : Première assemblée générale de l'année 2008 des associations intercommunales à participation provinciale - 2^{ème} partie

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 07-

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

08/123. Ce dossier a été soumis à l'examen de la première commission. J'invite le rapporteur, M. YERNA, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Mesdames, Messieurs, chers Collègues, votre première commission s'est réunie le lundi 2 juin. Aucune question n'a été posée.

Par conséquent, votre première commission, vous propose par 6 voix pour et 3 abstentions, d'adopter le projet de résolution.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 07-08/124 : Avis sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2008 de l'Etablissement d'assistance morale du Conseil central laïque de la Province de Liège

(Voir rapport).

Mme LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 07-08/124. Ce dossier a été soumis à l'examen de la septième commission. J'invite le rapporteur, M. BRABANTS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole, Monsieur le Conseiller.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Chers Collègues, lors de la réunion de ce mercredi 4 juin, l'avis sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2008 arrêtée par l'Etablissement d'assistance morale du Conseil

SEANCE PUBLIQUE DU 5 JUIN 2008.

central laïque de la Province de Liège qui concerne l'affectation au budget 2008 du résultat positif du compte budgétaire 2007, a été présenté par le Président.

Les commissaires n'ont émis aucune remarque, ni question.

C'est par 10 voix pour et une abstention que la septième commission vous propose d'accepter le projet de résolution du document 07-08/124.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir sur ce point ? Personne. Je clos la discussion générale et nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité le Conseil adopte ladite résolution.

V.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 22 mai 2008, je le déclare approuvé.

VI.- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- La prochaine réunion aura lieu le 19 juin à 15h30. La réunion débutera un peu plus tard qu'à l'habitude en raison de la visite officielle de Son Altesse le Prince Albert de Monaco.

Je déclare close la séance publique de ce jour et je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux.

- La réunion est levée à 18h50.

